



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 13

En exercice : 13

Qui ont délibéré : 13

Date de la convocation :

17/09/2025

Date d'affichage :

17/09/2025

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 27/09/2025

510

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE**

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie (arrivée à 20h30), CONSTANTIN Martine, IMBERT Stéphanie, Messieurs IMBERT Alain, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib, GANEE Roger, MATHELIN Jean, PAIN Noël,

Procuration : Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Madame HOSTALIER Valérie, Madame MARTZLOFF Laetitia donne procuration à Madame LABELLE Aurélie, Monsieur POILLOT Jérémy donne procuration à Monsieur IMBERT Alain, Monsieur ERTUGRUL Ali donne procuration à Monsieur MATHELIN Jean

Absent(s)-excusé(s) :

Absent(s) non-excuse(s) :

Secrétaire de séance : Monsieur IMBERT Alain

Objet de la délibération : N° 2025-034 - Approbation de la convention de partenariat entre la commune et le ministère des armées pour l'organisation de manœuvre militaire sur la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Défense ;

Vu le projet de convention négocié entre l'exécutif et l'Etat-Major de la zone de défense Nord-Est présent en annexe ;

Considérant le souhait des forces armées de pouvoir organiser des exercices et manœuvres militaires réelles sur le territoire des communes de France ;

Considérant que cette demande est facultative et dépend de l'accord express de la collectivité qui dispose du choix des modalités (zone d'exclusion, temporalité, nombre d'hommes ou de véhicules, utilisation de munition) ;

Considérant la volonté des forces armées et de la municipalité de restaurer un lien entre l'armée et les populations civiles ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver cette convention de partenariat entre la commune et le ministère des Armées

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et tous les documents afférents à cette affaire et à négocier les futures modalités avec les forces armées.

Nombre de voix pour	13	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire**



Handwritten signature in blue ink.

Valérie HOSTALIER

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le



ID : 021-212105779-20250925-2025034-DE